

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 57

présenté par  
M. Le Fur

-----

**ARTICLE 3**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'article 3 de la proposition de loi aborde les sujets de procédure dans le cas où l'aide active à mourir est demandée par le patient dans ses directives anticipées et bouleverse l'équilibre trouvé par la loi Claeys-Leonetti.

Cet article autorise l'euthanasie pour les personnes l'ayant demandé dans leurs directives en faisant référence à un article du code de la santé publique qui ne prévoit pas cette hypothèse.

C'est pourquoi, le présent amendement propose la suppression de cet article.